

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
MAIRIE DE GOURIN

**ARRETE N°2024-09-04-1 D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**  
**AU N° 11 PLACE DE LA VICTOIRE**

Le Maire de la commune de GOURIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2 ;

Vu la Loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi N° 82-623 du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la Loi N° 89-413 du 22 Juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-2 et R 411-21-1 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 (8è partie) ;

Vu la demande effectuée par l'entreprise « Les Forges de l'Elorn, ZI les 4 vents, 29800 LA FOREST LANDERNEAU », en vue de stationner un véhicule professionnel au N° 11 Place de la Victoire, 56110 GOURIN, les 17 et 30 Septembre 2024 ;

Considérant que les travaux prévus au N°11 Place de la Victoire, nécessitent d'autoriser le stationnement d'un véhicule professionnel devant l'agence bancaire les 17 et 30 Septembre 2024 ;

**ARRETE**

**Article 1** : Autorisation est donnée à l'entreprise « Les Forges de l'Elorn », de stationner un véhicule professionnel au N° 11 Place de la Victoire, 56110 GOURIN les 17 et 30 Septembre 2024.

**Article 2** : La signalisation adéquate et conforme sera mise en place par l'entreprise utilisatrice.

**Article 3** : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément à la législation en vigueur

**Article 4** : Monsieur Le Maire de Gourin, Monsieur le commandant de Brigade de Gendarmerie de GOURIN, Monsieur le Policier Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Gourin, le 4 Septembre 2024

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE GOURIN' at the top, 'REPUBLIQUE FRANCAISE' at the bottom, and '56110' in the center. The stamp also features a small emblem of a building with a tower and a star.

Hervé LE FLOC'H